

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	26	26

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 Avril à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PEUTOT, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du comité, le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 16/04/2026.

Présents : Mmes : BONIN Fannie, GORNES Laure, GROETZINGER Christine, MARCANDELLA Florence, MESSIAS Marinette, MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, DEROUARD Dominique, DESSIENNE SIMON, DOS SANTOS David, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, JAMET Claude, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LAJARRIGES Christian, REMOND Thierry, NEHOULT Jean-Pierre, ORIGNE Thierry, PEUTOT Christian, RATIER François, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé, LABELLE Maxime, CARBONE Carlo.

Absents : MM COURTOIS Pascal, DOUANNE Bruno,

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre, PITREY Gino, KOTTELAT Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : MMe GORNES Laure

2026_002 – FIXATION DU NOMBRE - De Vice-Président (s)

Le Président a exposé, que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-président(s) est librement fixé par le Comité Syndical sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif des membres.

Compte tenu de l'effectif du Comité Syndical de 28 sièges portant sur 23 communes et 1 Communauté de Communes, le maximum autorisé peut être de 6 Vice-présidents.

Le Président a rappelé que le nombre de Vice-Présidents relève du Comité Syndical.

Le Président a proposé que soit nommé qu'un seul Vice-président.

Le prochain Conseil Syndical comportera un Président et un seul Vice-président et d'autres membres qui représenteront les communes adhérentes au SMEAPN.

Le Président a invité les membres de l'assemblée à se prononcer sur le nombre de Vice-président(s) sur les compétences d'Assainissement Collectif et/ou d'Eau

Potable et/ou SPANC.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour: 23; Contre 3)

- Le Comité syndical décide de fixer à 1, le nombre de postes de Vice-présidents du SMEAPN

Fait et délibéré les jours, mois et an, susdits

Au registre syuvent les signatures

Pour copie conforme,

A Nemours, le 23/04/2026

Le Président
M PEUTOT Christian

Secrétaire de séance
MMe GORNES Laure



Publication des actes de la commune par voie d'affichage le